

**INSTITUT DES NATIONS UNIES POUR LA FORMATION
ET LA RECHERCHE**

**RAPPORT FINANCIER
ET ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS
de l'exercice terminé le 31 décembre 1986
et
RAPPORT DU COMITÉ
DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DOCUMENTS OFFICIELS : QUARANTE-DEUXIÈME SESSION
SUPPLÉMENT N° 5D (A/42/5/Add.4)



NATIONS UNIES

**INSTITUT DES NATIONS UNIES POUR LA FORMATION
ET LA RECHERCHE**

**RAPPORT FINANCIER
ET ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS
de l'exercice terminé le 31 décembre 1986
et
RAPPORT DU COMITÉ
DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DOCUMENTS OFFICIELS : QUARANTE-DEUXIÈME SESSION
SUPPLÉMENT N° 5D (A/42/5/Add.4)



NATIONS UNIES

New York, 1987

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

TABLE DES MATIERES

	<u>Pages</u>
LETTRES D'ENVOI	iv
I. RAPPORT FINANCIER POUR L'EXERCICE TERMINE LE 31 DECEMBRE 1986	1
II. RAPPORT DU COMITE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	4
III. OPINION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	11
IV. CERTIFICATION DES ETATS FINANCIERS	12
V. ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE TERMINE LE 31 DECEMBRE 1986	13
ETAT I Fonds général : utilisation des crédits ouverts pour l'exercice terminé le 31 décembre 1986	14
ETAT II Fonds général : état des recettes et des dépenses pour l'exercice terminé le 31 décembre 1986	15
ETAT III Fonds général : état de l'actif et du passif au 31 décembre 1986	17
<u>Tableau 3.1</u> Fonds général : tableau des contributions annoncées non encore versées au 31 décembre 1986	18
ETAT IV Fonds des immobilisations : état de l'actif et solde du Fonds au 31 décembre 1986	19
ETAT V Fonds "Dons à des fins spéciales" : état des recettes et des dépenses pour l'exercice terminé le 31 décembre 1986 et état de l'actif et du passif au 31 décembre 1986	20
<u>Tableau 5.1</u> Etat des recettes et dépenses et solde du Fonds pour l'exercice terminé le 31 décembre 1986	22
ANNEXE. Notes relatives aux états financiers	28

LETTRES D'ENVOI

Le 26 mai 1987

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 11.4 du règlement financier, j'ai l'honneur de vous soumettre les comptes de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche au 31 décembre 1986, que j'approuve par la présente lettre.

Des copies de ces états financiers sont également transmises au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.

Veillez agréer, Monsieur le Président, les assurances de ma très haute considération.

Le Directeur général de l'Institut des
Nations Unies pour la formation et
la recherche,

Secrétaire général adjoint
de l'Organisation des
Nations Unies,

(Signé) Michel DOO KINGUE

Monsieur le Président du Comité
des commissaires aux comptes
New York

Le 22 juin 1987

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint les états financiers de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche pour l'exercice terminé le 31 décembre 1986, qui nous ont été soumis par le Directeur général de l'Institut. Le Comité des commissaires aux comptes les a examinés et l'opinion des commissaires aux comptes est jointe auxdits états.

Je vous adresse en outre ci-joint le rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les comptes susmentionnés.

Veillez agréer, Monsieur le Président, les assurances de ma très haute considération.

Le Vérificateur général des comptes
du Ghana,

Président du Comité des commissaires
aux comptes de l'Organisation des
Nations Unies,

(Signé) R. T. NELSON

Monsieur le Président de l'Assemblée
générale des Nations Unies
New York

Introduction

1. Le Directeur général a l'honneur de présenter ci-après le rapport financier et les comptes de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR) pour l'exercice terminé le 31 décembre 1986. Ce rapport est présenté conformément à l'alinéa 3 i) de l'article IV du statut de l'Institut.

Etat I

UNITAR - Fonds général : utilisation des crédits ouverts

2. L'état I indique l'utilisation des crédits ouverts pour l'exercice terminé le 31 décembre 1986. L'ouverture de crédit initiale s'élevait à 2 100 000 dollars, montant que les ouvertures de crédits révisées ont porté à 2 553 000 dollars. L'augmentation de 453 000 dollars par rapport au crédit initialement ouvert a été approuvée par le Conseil d'administration de l'UNITAR à sa réunion d'avril 1986. Le total des dépenses s'est chiffré à 2 273 729 dollars. Les crédits ouverts représentent, à l'UNITAR, les montants approuvés par le Conseil d'administration à des fins spécifiques pour l'exercice au cours duquel des dépenses peuvent être engagées à ces fins jusqu'à concurrence des montants ainsi approuvés. A l'UNITAR, la notion de crédits ouverts correspond à celle d'un budget approuvé en ce sens que le solde non engagé à la fin de l'exercice indique simplement la différence entre les dépenses effectives et le budget approuvé.

Etat II

UNITAR - Fonds général : état des recettes et des dépenses

3. Le montant de 1 267 407 dollars qui est indiqué dans l'état II représente les contributions au Fonds général annoncées par les gouvernements pour 1986 (tableau 3.1). En outre, d'autres recettes d'un montant de 1 201 207 dollars ont été reçues, ce qui a porté le total des recettes de l'exercice à 2 470 614 dollars. Les dépenses de l'exercice se sont élevées à 2 273 729 dollars, de sorte que les recettes ont dépassé les dépenses de 196 885 dollars. On a d'autre part enregistré des recettes de 900 000 dollars correspondant au montant prélevé sur la subvention de 1,5 million de dollars que l'Assemblée générale a approuvée par sa résolution 39/177 du 17 décembre 1984 et par sa décision 40/451 du 17 décembre 1985 en vue de compléter les ressources provenant des contributions volontaires.

Etat III

UNITAR - Fonds général : état de l'actif et du passif

4. Dans sa résolution 39/177, l'Assemblée générale a approuvé le versement au Fonds général de l'UNITAR d'une somme ne pouvant dépasser 1,5 million de dollars prélevée sur le budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies, et ce à titre exceptionnel, pour compléter les ressources provenant des contributions volontaires au Fonds général, afin de permettre à l'Institut d'exécuter son programme minimum de formation et de recherche en 1985 à un niveau qui devait être déterminé par le Conseil d'administration. Par sa décision 40/451, l'Assemblée a reconduit la subvention de manière à inclure le programme de travail de 1986.

5. L'état III indique l'actif et le passif du Fonds général au 31 décembre 1986. L'actif, d'un montant total de 1 690 546 dollars, se décomposait comme suit : 34 542 dollars d'encaisse, 1 317 195 dollars de contributions annoncées mais non encore versées, 318 339 dollars de sommes à recevoir et 20 470 dollars de charges différées. Le passif du Fonds général s'élevait à 2 067 968 dollars, montant qui se décomposait comme suit : 41 481 dollars de sommes à payer, 52 395 dollars d'engagements non réglés (état I), 614 879 dollars dus au Fonds général de l'Organisation des Nations Unies et 573 213 dollars comptabilisés comme recettes différées correspondant à des contributions annoncées pour des exercices à venir. Le passif tenait compte d'autre part d'une avance remboursable de 786 000 dollars provenant du Fonds général de l'Organisation des Nations Unies, que l'Assemblée générale a approuvée dans sa résolution 38/177 du 19 décembre 1983, et dont le remboursement a débuté en 1986.

6. Le solde du Fonds général de l'UNITAR au 31 décembre 1986 fait apparaître un déficit de 377 422 dollars se décomposant comme suit : déficit de 574 307 dollars au 1er janvier 1986, moins l'excédent des recettes sur les dépenses (état II), se chiffrant à 196 885 dollars.

Etat IV

UNITAR - Fonds des immobilisations : état de l'actif et solde du Fonds

7. Le montant de 465 000 dollars indiqué dans l'état IV pour un bail emphytéotique et l'immeuble correspondant représente le montant payé pour l'immeuble ainsi loué au 805 First Avenue, United Nations Plaza, New York, lorsque le bail a été cédé aux Nations Unies. Sur cette somme, un montant de 450 000 dollars a été donné aux Nations Unies, à l'intention de l'Institut, par une fondation. Le bail emphytéotique expirera en 2035.

Etat V

UNITAR - Fonds "Dons à des fins spéciales" : état des recettes et des dépenses

8. L'état V indique les recettes et les dépenses du Fonds "Dons à des fins spéciales". Des dons d'un montant total de 1 853 300 dollars ont été reçus en 1986. Compte tenu du revenu des placements (73 692 dollars), des économies réalisées lors du règlement d'engagements de l'exercice antérieur (220 703 dollars), des recettes accessoires (45 530 dollars) et des gains au change (71 009 dollars), le total des recettes de ce fonds s'élevait à 2 264 234 dollars. Le total des dépenses, soit 2 415 190 dollars (tableau 5.1), comprend 1 724 954 dollars de décaissements, plus 690 236 dollars d'engagements non réglés. L'excédent des dépenses sur les recettes s'élevait à 150 956 dollars.

UNITAR - Fonds "Dons à des fins spéciales" : état de l'actif et du passif

9. L'état V indique également l'actif et le passif du Fonds "Dons à des fins spéciales" au 31 décembre 1986. L'actif total de 2 241 554 dollars se décompose comme suit : 1 254 032 dollars d'encaisse, 624 000 dollars d'encaisse en monnaies non convertibles, 281 877 dollars de sommes à recevoir et 81 645 dollars de charges différées. Le passif, d'un montant de 786 305 dollars, comprend 7 918 dollars de sommes à recevoir, 690 236 dollars d'engagements non réglés et 88 151 dollars de sommes à payer au Fonds général de l'ONU (tableau 5.1).

10. Le solde du Fonds "Dons à des fins spéciales" était de 1 455 249 dollars au 31 décembre 1986, ce qui représente une diminution de 150 956 dollars par rapport au solde de ce fonds au 31 décembre 1985, soit l'excédent des dépenses sur les recettes.

Récapitulation de principes comptables importants

11. Les principes comptables importants appliqués par l'UNITAR sont exposés dans les notes relatives aux états financiers (voir annexe).

II. RAPPORT DU COMITE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Introduction

1. Conformément au paragraphe 6 de l'article VIII du statut de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR), le Comité des commissaires aux comptes a vérifié les comptes de l'UNITAR pour l'exercice terminé le 31 décembre 1986.
2. La vérification a été effectuée conformément à l'article XII du règlement financier et règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies et à l'annexe audit règlement, ainsi qu'aux normes communes de vérification des comptes adoptées par le Groupe des vérificateurs extérieurs des comptes de l'Organisation des Nations Unies, des institutions spécialisées et de l'Agence internationale de l'énergie atomique. La vérification a été effectuée au siège de l'Institut à New York et à son bureau de Dakar.
3. Les principales questions soulevées par notre vérification de 1986 sont présentées ci-après pour aider l'Administration à examiner et à améliorer encore le système de gestion et de contrôle financier de l'UNITAR. Nous avons évoqué ces problèmes avec l'Administration, dont nous avons, lorsque nous l'avons jugé utile, indiqué les réactions dans le présent rapport.

Résumé des recommandations

4. Nous recommandons que soient prises les mesures correctives ci-après, présentées par ordre de priorité :
 - a) Le libellé actuel de l'accord concernant le financement des projets du PNUD exécutés par l'Institut devrait être passé en revue de manière à le rendre plus favorable à l'UNITAR;
 - b) Les dispositions du Manuel des politiques et procédures de l'UNITAR en vertu desquelles les dépenses doivent être engagées après réception des dons devraient être strictement appliquées;
 - c) Des consultations préalables devraient se tenir entre l'UNITAR et les bureaux concernés du Siège de l'ONU au sujet du traitement des formules de notification administrative, de manière à s'assurer qu'elles soient remplies dans les délais voulus;
 - d) En ce qui concerne la gestion des liquidités, il faudrait agir rapidement pour assurer la concordance des comptes identifiés au moyen des réconciliations bancaires;
 - e) Des mesures devraient être prises pour assurer que les états financiers définitifs soient soumis au Comité des commissaires aux comptes dans les délais stipulés dans le règlement financier et les règles de gestion financière.

Résumé des conclusions

5. Notre examen des activités de coopération technique a révélé que l'accord existant sur le financement des projets du PNUD exécutés par l'UNITAR n'était pas financièrement favorable à l'Institut.

6. Nous avons constaté que les dispositions du Manuel des politiques et procédures de l'UNITAR en vertu desquelles les dépenses doivent être engagées après réception des dons n'avaient pas toujours été respectées. En conséquence, les comptes d'un certain nombre de projets ont continué d'accuser un déficit.

7. Notre vérification des systèmes d'établissement des états de paie et de gestion du personnel a révélé que les formalités de nomination avaient été retardées dans le cas de quelques fonctionnaires.

8. Des mesures n'avaient pas été prises promptement pour ajuster les différences entre deux séries de comptes dans un état de réconciliation bancaire.

9. Contrairement aux stipulations du paragraphe 6 de l'article VIII du statut de l'UNITAR et de la règle de gestion financière 111.4 de l'Organisation des Nations Unies, les états financiers portant sur l'exercice terminé le 31 décembre 1986 ont été soumis environ deux mois après la date limite prescrite.

Activités de coopération technique

Accord de financement des projets UNITAR/PNUD

10. Lorsque l'UNITAR convient d'exécuter un projet du PNUD, il reçoit, en vertu de l'accord actuellement en vigueur dénommé "lettre d'accord", un premier versement représentant environ la moitié du budget alloué au projet. Le solde (dépenses effectives plus dépenses d'appui administratif) est remboursé à l'Institut après achèvement des activités exécutées au titre du projet et réception d'un état définitif des comptes ainsi que d'un rapport d'exécution du projet.

11. Nous avons constaté qu'en vertu de l'accord de financement existant, l'UNITAR avait dû préfinancer une partie importante des dépenses relatives au projet avant d'en obtenir le remboursement, ce qui faisait peser une lourde charge sur les ressources déjà limitées de l'Institut.

12. Cette charge financière était aggravée par le fait que l'Administration n'avait pas été en mesure d'obtenir les états définitifs pertinents et de les soumettre au PNUD en temps voulu, ce qui avait entraîné des retards dans les remboursements effectués par le PNUD.

13. Par exemple, nous avons relevé que dans le cas de trois projets qui avaient été mis en route entre avril et décembre 1986 et achevés en mars 1987 (pour l'un d'eux en juin 1986), l'UNITAR n'avait reçu, en avril 1987, que 28 600 dollars (36 %) du montant total des fonds budgétaires de 80 040 dollars.

14. Nous avons estimé que l'Institut n'aurait peut-être pas intérêt financièrement à entreprendre l'exécution de projets supplémentaires en vertu de l'accord actuel de financement conclu avec le PNUD et avons recommandé que l'Administration engage des négociations avec le PNUD en vue d'obtenir pour l'UNITAR le statut d'agent d'exécution, ce qui lui permettrait d'obtenir par avance le paiement intégral des dépenses relatives à l'exécution de tels projets.

15. L'Administration a souscrit à cette recommandation mais a fait observer que ses précédentes tentatives en vue d'obtenir le statut d'agent d'exécution n'avaient pas abouti. L'Administration a cependant promis de poursuivre ses efforts dans ce domaine ou, éventuellement, d'engager des négociations pour obtenir le paiement intégral et par avance des dépenses directement liées à l'exécution d'un projet et le paiement différé des autres dépenses, telles que les dépenses de personnel et les dépenses d'appui aux programmes.

Gestion financière des projets exécutés au moyen de dons à des fins spéciales

16. Dans notre rapport pour 1985 1/, nous nous étions déclarés préoccupés par certaines irrégularités dans la gestion financière des projets exécutés au moyen de dons à des fins spéciales, à savoir le fait que des dépenses avaient été imputées sur le compte de certains projets avant réception des dons et le fait que certaines des dépenses qui avaient été engagées dépassaient le montant des dons reçus.

17. Nous avons recommandé à cet égard, et l'Administration avait souscrit à nos recommandations, un certain nombre de mesures ayant pour objet de l'aider à apporter de nouvelles améliorations à la gestion financière des projets exécutés au moyen de dons à des fins spéciales. Notre examen a révélé que ces irrégularités dans le système de contrôle financier n'avaient pas été entièrement éliminées, comme l'illustrent les exemples ci-après :

a) Un déficit de 53 532 dollars avait été enregistré au titre d'un projet sans que l'Institut ait reçu la ferme assurance qu'il recevrait les fonds nécessaires pour pouvoir le combler;

b) L'Administration n'avait pas réussi à obtenir le remboursement d'un déficit de 60 690 dollars enregistré au titre d'un projet depuis la clôture de l'exercice 1984.

18. Par suite de la situation que nous venons de décrire dans le paragraphe qui précède, notre analyse comparative des états financiers des fonds relatifs à des dons à des fins spéciales a montré que le montant total du déficit avait été porté à 258 016 dollars pour huit projets en 1986, contre 88 287 dollars pour cinq projets en 1986.

19. Nous avons réitéré les recommandations formulées dans notre précédent rapport 1/ et avons souligné la nécessité pour l'Administration de s'efforcer en particulier d'appliquer les dispositions pertinentes du Manuel des politiques et procédures de l'UNITAR (UNITAR/EX/R.93/Rev.1, par. 20) en vertu desquelles les dépenses ne doivent être engagées qu'après réception des dons. En outre, il faudrait se conformer d'aussi près que possible aux dispositions de l'accord type relatif aux dons à des fins spéciales ayant trait aux dépenses imprévues.

20. Dans sa réponse, comme elle l'avait fait auparavant, l'Administration a expliqué, entre autres choses, que la plupart des projets au sujet desquels le Comité des commissaires aux comptes avait formulé des critiques étaient en cours d'exécution depuis déjà un certain temps et qu'il n'était pas possible de mettre fin à mi-parcours aux activités entreprises à ce titre pour la raison que des retards étaient intervenus dans la réception des montants versés ultérieurement par les donateurs. Il était nécessaire de préserver la confiance entre l'UNITAR et ses donateurs traditionnels, ce qui expliquait pourquoi certaines des dispositions du Manuel des politiques et procédures de l'UNITAR ne pouvaient pas être appliquées rigoureusement. Le déficit de 88 287 dollars enregistré en 1985 comprenait un montant de 60 690 dollars reporté des exercices antérieurs au titre d'un projet géré conjointement par l'UNITAR et par le PNUD; les efforts de l'Institut pour obtenir du PNUD que ce dernier verse les sommes voulues pour combler le déficit étaient demeurés sans résultat. Le solde du déficit pour 1985 et 1986 ne pouvait

1/ Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante et unième session, Supplément No 5 D (A/41/5/Add.4), sect. II.

être considéré comme un déficit au sens réel du terme, dans la mesure où les dépenses correspondantes avaient été engagées contre remboursement et ajustées sur la base des contributions ultérieures. L'augmentation apparente du déficit en 1986 était également imputable aux résultats peu satisfaisants d'un projet multi-institutions/multidonateurs dont l'UNITAR s'était désisté à la fin de 1986.

21. Nous avons reconnu les considérations pratiques sur lesquelles reposait cette conception du financement, mais eu égard aux difficultés financières qui en résultent, nous sommes d'avis que l'application des politiques et des procédures existantes est une condition impérative à respecter si l'on veut apporter de nouvelles améliorations à l'efficacité de la gestion financière des projets exécutés au moyen de dons à de fins spéciales.

Systemes d'établissement des états de paye et de gestion du personnel

Nominations et promotions du personnel

22. Notre examen des systèmes d'établissement des états de paie et de gestion du personnel a révélé que dans certains cas, les formalités à accomplir pour procéder à la nomination et à la promotion du personnel avaient subi des retards, ce qui risquait de démoraliser les fonctionnaires concernés.

23. Nous avons relevé à cet égard que, bien que la promotion de deux fonctionnaires ait été approuvée par le Comité des nominations et des promotions de l'UNITAR en 1985, les formules pertinentes soumises aux services non organiques du Siège de l'Organisation des Nations Unies n'avaient toujours pas été remplies en avril 1987 parce qu'un certain nombre de questions avaient été soulevées concernant, notamment, l'application du Règlement du personnel de l'ONU. En conséquence, nous avons constaté que le traitement des fonctionnaires concernés tel qu'il apparaissait dans les dossiers de l'UNITAR était différent de celui indiqué dans les états de paie du service non organique.

24. Etant donné les retards mis à traiter des questions en jeu et considérant l'effet démoralisant de cette situation sur le personnel, nous avons recommandé que l'Administration poursuive ses efforts pour résoudre la situation des intéressés sans plus de retard.

25. Nous avons également recommandé que l'UNITAR et les bureaux concernés du Siège de l'ONU engagent des consultations préalables au sujet des questions de personnel et autres questions analogues afin de veiller à ce que les mesures à prendre le soient en temps voulu.

26. L'Administration a souscrit à notre recommandation et nous a fait savoir ultérieurement qu'elle avait réussi à obtenir l'exécution des mesures en instance pour l'un des fonctionnaires concernés en mai 1987. Toutefois, s'agissant de l'autre fonctionnaire, l'Administration a indiqué qu'elle avait exposé sa position au bureau concerné du Siège de l'ONU en mai 1985 mais qu'elle n'avait pas reçu de réponse. L'Administration espérait que les mesures qui restaient à prendre seraient exécutées sans plus de retard.

Gestion des liquidités

27. Notre vérification de la gestion des liquidités a révélé qu'une contribution de 2 062 dollars versée par un donateur en 1985 était demeurée inscrite dans l'état de réconciliation pendant 19 mois avant qu'un reçu n'ait été délivré en 1986, à la

suite de quoi le montant en question avait été éliminé de l'état de réconciliation. Outre cette omission touchant à la fonction de contrôle interne, la règle de gestion financière 108.2 en vertu de laquelle tout encaissement donne lieu à la délivrance d'un reçu officiel à la date de l'encaissement a été transgressée.

28. Nous avons estimé que les retards avec lesquels avaient été prises les mesures voulues pour apurer les comptes avaient eu pour effet d'affaiblir l'efficacité du contrôle interne devant être exercé dans la gestion des liquidités. Nous avons donc recommandé que des mesures soient prises sans plus attendre au sujet de tous les postes d'ajustement identifiés dans les états de réconciliation.

29. L'Administration a déclaré que le reçu avait été délivré dès que les informations concernant la contribution avaient été obtenues de la banque et qu'elle continuerait à ne ménager aucun effort pour obtenir de la banque des informations au sujet des montants non identifiés déposés par les contribuants.

Etablissement des rapports financiers

30. Contrairement aux dispositions du paragraphe 6 de l'article VIII du statut de l'UNITAR et de la règle de gestion financière 111.4 de l'ONU, l'Administration a soumis les états financiers définitifs de l'exercice terminé le 31 décembre 1986 au Comité des commissaires aux comptes environ deux mois après la date limite prescrite du 31 mars 1987.

31. Nous avons noté que ce retard était attribué au temps mis par l'UNITAR et par la Division de la comptabilité du Secrétariat de l'ONU à apurer les écarts qu'avait fait apparaître la divulgation des comptes concernant les dépenses d'appui aux programmes et portant sur les recettes d'environ 146 000 dollars perçues en 1986.

32. A cet égard, nous avons noté la nécessité pour l'UNITAR de renforcer ses contacts avec la Division de la comptabilité du Secrétariat de manière à assurer, entre autres choses, que les transactions fassent l'objet d'un examen approprié et soient comptabilisées en conséquence et que les états financiers soient soumis au Comité des commissaires aux comptes conformément aux règles de gestion financière pertinentes.

33. L'Administration nous a informés que l'UNITAR intensifierait ses contacts avec la Division de la comptabilité en vue de résoudre les questions pendantes promptement et d'assurer l'établissement en temps voulu des états financiers.

Observations sur les questions traitées dans le rapport pour 1985

34. Nous avons suivi les mesures prises par l'Administration pour donner suite aux observations et recommandations que nous avons formulées dans notre rapport pour 1985 1/. Notre examen a révélé que l'Administration avait pris des mesures au sujet d'un certain nombre de ces questions mais que de nouvelles mesures demeuraient nécessaires, en particulier dans le domaine de la gestion financière des projets exécutés au moyen des dons à des fins spéciales. En outre, l'Administration n'avait pas encore pris toutes les mesures voulues pour résoudre certaines questions dont nous avons fait état dans notre précédent rapport 1/.

35. On trouvera dans le présent rapport des observations appropriées au sujet de ces questions.

Projet AGA 91800 "Stratégies pour l'avenir de l'Afrique"

36. A la suite de notre examen de la gestion du projet par le bureau de l'UNITAR à Dakar, nous avons constaté que, l'Administration étant mécontente tant de la gestion financière du projet que de ses résultats pratiques, l'UNITAR avait reconfirmé sa décision antérieure de se désister du projet à compter du 31 décembre 1986. Nous avons été informés que le projet était actuellement géré par l'Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social.

37. A cet égard, l'Administration a également déclaré qu'elle avait déjà pris contact avec des donateurs en vue de combler le déficit (60 441 dollars) que faisait apparaître le compte relatif au projet et que des mesures de restriction étaient également prises.

Passation de contrats de publication

38. Nous avons relevé qu'en juillet 1986, l'Administration avait officiellement désigné un comité de quatre membres chargé de la passation des contrats de publication mais que le Comité n'avait pas reçu de directives écrites au sujet de son mandat et des procédures qu'il devait suivre. En outre, notre examen a révélé que le Comité n'avait pas pris part à la passation du contrat portant sur la publication de cinq ouvrages qui était intervenue alors qu'il était déjà en place.

39. Nous avons recommandé que l'Administration établisse des directives écrites relatives à la passation des contrats de publication de manière à assurer que cette question fasse l'objet de procédures plus formelles.

40. L'Administration a expliqué que les contrats en question portaient sur l'acceptation d'un auteur par une maison d'édition prestigieuse qui avait donné son accord pour produire la publication en question sans que l'UNITAR n'ait à déboursier de fonds. Dans la mesure où aucun autre auteur n'avait été accepté, la participation du Comité s'était avérée inutile. Toutefois, l'Administration a promis de publier les directives suggérées par le Comité des commissaires aux comptes.

Compte d'avances temporaires

41. L'Administration n'a pas été en mesure d'obtenir la révision appropriée de la convention existante de modification afin de légaliser le fonctionnement d'un compte d'avances temporaires ouvert avec une entreprise privée, comme nous l'avions recommandé dans notre précédent rapport 1/. Nous avons rappelé à l'Administration de poursuivre la question avec la Division de la comptabilité du Secrétariat de l'ONU.

42. A cet égard, nous avons été ultérieurement informés par la Division de la comptabilité que l'UNITAR et l'entreprise en question avaient commencé à préparer un projet de révision de la convention de modification afin de permettre le fonctionnement du compte d'avances temporaires. Cette révision devra rencontrer l'agrément du Bureau des services financiers du Secrétariat car, en vertu de l'accord conclu entre l'UNITAR et l'ONU, seule cette dernière est habilitée à créer un compte d'avances temporaires.

Dettes d'un ancien locataire

43. Au sujet des loyers impayés d'un ancien locataire du bâtiment de l'UNITAR, l'Administration nous a informés qu'elle n'avait reçu aucun nouveau paiement depuis mars 1986, date à laquelle le locataire avait acquitté la somme de 5 000 dollars, mais qu'elle avait reçu l'assurance que le solde de 139 026 dollars serait acquitté.

Fichier d'experts et consultants

44. A propos de notre recommandation visant à ce qu'il soit établi un fichier de candidats susceptibles d'être recrutés en qualité de consultants ou d'experts, l'Administration a expliqué qu'un tel document n'avait pas été établi sous forme définitive faute de personnel. Elle a toutefois souscrit à notre suggestion tendant à établir un fichier de cette nature dès que possible. L'Administration a également appelé notre attention sur le fait que, dans la mesure où l'UNITAR avait accès aux fichiers d'autres organisations des Nations Unies, son propre fichier serait restreint.

Remerciements

45. Le Comité des commissaires aux comptes tient à remercier le Directeur général, ses collaborateurs et les membres de leur personnel du concours qu'ils lui ont apporté.

Le Vérificateur général des
comptes du Ghana,

(Signé) R. T. NELSON

Le Premier Président de la
Cour des comptes de France,

(Signé) André CHANDERNAGOR

Le Président de la Commission
de vérification des comptes
des Philippines,

(Signé) Eufemio C. DOMINGO

III. OPINION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Nous avons examiné les états financiers ci-après numérotés de I à V, dûment identifiés, ainsi que les tableaux y relatifs, de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche pour l'exercice terminé le 31 décembre 1986. Nous avons notamment effectué un examen général des procédures comptables et procédé aux vérifications par sondage des écritures comptables et autres pièces justificatives que nous avons jugées nécessaires en l'occurrence. A la suite de cet examen, notre opinion est que les états financiers rendent bien compte de la situation financière au 31 décembre 1986 et des résultats des opérations effectuées au cours de l'exercice terminé à cette date. Les états financiers ont été établis conformément aux principes comptables énoncés, lesquels ont été appliqués sur une base compatible avec celle utilisée pour l'exercice financier précédent, et les opérations ont été conformes au règlement financier et aux autorisations des organes délibérants.

Le Vérificateur général des
comptes du Ghana,

(Signé) R. T. NELSON

Le Premier Président de la
Cour des comptes de France,

(Signé) André CHANDERNAGOR

Le Président de la Commission
de vérification des comptes
des Philippines,

(Signé) Eufemio C. DOMINGO

Le 19 juin 1987

IV. CERTIFICATION DES ETATS FINANCIERS

Je certifie que les états I à V de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche joints ci-après sont corrects.

Le Contrôleur,

(Signé) J. Richard FORAN

Le 22 avril 1987

V. ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE TERMINE LE 31 DECEMBRE 1986

ÉTAT I

INSTITUT DES NATIONS UNIES POUR LA FORMATION ET LA RECHERCHE

Fonds général : utilisation des crédits ouverts pour l'exercice terminé le 31 décembre 1986

(En dollars des Etats-Unis)

Chapitre du budget	Ouvertures de crédits		Dépenses		Solde non régagé		
	Initiales	Additionnelles a/ Révisées	Décaissements	Engagements non réglés Total			
I. Conseil d'administration	70 000	10 000	80 000	72 119	5 890	70 009	1 991
II. Bureau du Directeur général	335 000	20 000	355 000	344 510	5 022	349 532	5 468
III. Bureau du Directeur général - Groupe des publications et de l'information	63 000	32 000	95 000	79 293	2 000	81 293	13 707
IV. Bureau du Directeur général - Secrétariat du Conseil d'administration et coordination des relations extérieures	72 000	37 000	109 000	104 885	-	104 885	4 115
V. Bureau du Directeur général - Finances et administration	299 000	13 000	312 000	274 160	-	274 160	37 840
VI. Division de la formation	365 000	63 350	428 350	397 607	17 721	415 328	13 022
VII. Division de la recherche	245 000	4 000	249 000	215 040	17 087	232 127	16 873
VIII. Bureau européen de l'UNITAR (Genève)	127 000	25 000	152 000	155 811	265	156 076	(4 76)
IX. Frais généraux	524 000	248 650	772 650	577 909	4 410	582 319	190 331
Total	2 100 000	453 000	2 553 000	2 221 314	52 395	2 273 729	279 271

a/ Ajustements opérés avec l'approbation du Conseil d'administration.

ETAT II

INSTITUT DES NATIONS UNIES POUR LA FORMATION ET LA RECHERCHE

Fonds général : état des recettes et des dépenses pour l'exercice
terminé le 31 décembre 1986

(En dollars des Etats-Unis)

	<u>1986</u>	<u>1985</u>
<u>Recettes</u>		
Contributions des gouvernements	1 269 407	1 698 871
Subventions de l'Organisation des Nations Unies	900 000 <u>a/</u>	600 000
Remboursement au titre des dépenses d'appui aux programmes	146 271	102 767
Revenu des placements	13 694	4 927
Recettes provenant de loyers	82 450	47 414
Vente de publications	23 398	143
Droits d'auteur	3 123	4 125
Remboursement de dépenses de l'exercice précédent	-	20 843
Economies réalisées lors du règlement d'engagements de l'exercice précédent	7 271	3 380
Gain au change	21 729 <u>b/</u>	-
Recettes accessoires	3 271	28 251
	<u>2 470 614</u>	<u>2 510 721</u>
 <u>Dépenses</u>		
Traitements et dépenses communes de personnel	1 409 911	1 508 512
Concours extérieurs pour l'exécution de services spécialisés	47 862	108 268
Services de sécurité	63 687	25 695
Frais de voyage du personnel	42 622	46 273
Frais de voyage des participants	40 226	2 355
Vérification extérieure des comptes	14 748	13 836
Appels de fonds	29 457	30 612
Tables rondes et conférences	-	2 581
Sessions ordinaires et extraordinaires du Conseil d'administration	76 030	73 606
Fournitures et accessoires	10 522	10 167
Mobilier et matériel	27 725	57 077
Livres, documents et périodiques destinés à la bibliothèque	2 449	2 228
Documentation et publications	18 860	5 742
Communications	86 506	121 406
Locaux	349 050	300 195

ETAT II (suite)

	<u>1986</u>	<u>1985</u>
Subventions destinées à des projets spéciaux	42 259	36 124
Relations publiques et dépenses de représentation	8 940	20 875
Perte au change	-	19 910
Dépenses accessoires	2 875	21 903
	<hr/>	<hr/>
Total, dépenses (état I)	2 273 729	2 407 365
	<hr/>	<hr/>
<u>Excédent des recettes sur les dépenses (état III)</u>	<u>196 885</u>	<u>103 356</u>

a/ Ce chiffre représente le solde de l'avance sur la subvention, jusqu'à concurrence de 1,5 million de dollars, approuvée par l'Assemblée générale dans la résolution 39/177 du 17 décembre 1984 et dans la décision 40/451 du 17 décembre 1985, pour compléter les ressources provenant des contributions volontaires au Fonds général de l'Institut.

b/ Ce chiffre est la somme d'une perte de 18 692 dollars au titre de contributions annoncées (tableau 3.1) et d'une perte de 1 218 dollars sur d'autres transactions.

ETAT III

INSTITUT DES NATIONS UNIES POUR LA FORMATION ET LA RECHERCHE

Fonds général : état de l'actif et du passif au 31 décembre 1986
(En dollars des Etats-Unis)

	<u>1986</u>	<u>1985</u>
<u>Actif</u>		
Encaisse	34 542	143 028
Contributions annoncées non encore versées (tableau 3.1)	1 317 195	1 318 697
Sommes à recevoir	318 339	316 943
Charges différées	<u>20 470</u>	<u>33 958</u>
Total, actif	<u><u>1 690 546</u></u>	<u><u>1 812 626</u></u>
<u>Passif</u>		
Sommes à payer	41 481 a/	75 801
Engagements non réglés (état I)	52 395	43 099
Dû au Fonds général de l'Organisation des Nations Unies	614 879	726 978
Avance provenant du Fonds général de l'Organisation des Nations Unies	786 000 b/	886 000
Recettes comptabilisées d'avance	<u>573 213</u>	<u>655 055</u>
Total, passif	<u><u>2 067 968</u></u>	<u><u>2 386 933</u></u>
<u>Solde du Fonds</u>		
Solde disponible au 1er janvier 1986	(574 307)	(677 663)
<u>A ajouter</u> : Excédent des recettes sur les dépenses (état II)	<u>196 885</u>	<u>103 356</u>
Solde disponible au 31 décembre 1986	<u>(377 422)</u>	<u>(574 307)</u>
Total, passif et solde du Fonds	<u><u>1 690 546</u></u>	<u><u>1 812 626</u></u>

a/ Non compris le passif exigible destiné au versement des cotisations à la Caisse des pensions, d'un montant approximatif de 280 000 dollars, des anciens détenteurs de lettres d'agrément de l'UNITAR qui ont demandé à participer rétroactivement à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies.

b/ Une avance de 886 000 dollars a été approuvée par l'Assemblée générale dans sa résolution 38/177 du 19 décembre 1983 pour couvrir le déficit budgétaire de l'Institut en 1983.

Tableau 3.1

INSTITUT DES NATIONS UNIES POUR LA FORMATION ET LA RECHERCHE

Fonds général : tableau des contributions annoncées non encore versées au 31 décembre 1986
(En dollars des Etats-Unis)

Pays	Contributions annoncées non encore versées au 1er janvier 1986	Contributions annoncées pour 1986 et ajustements des contributions annoncées précédemment	Plus : contri- butions annon- cées pour des exercices ultérieurs	Moins : montants recouvrés en 1986	Moins: perte (gain) au change	Contributions annoncées non versées au 31 décembre 1986
Algérie	515	-	-	-	-	515
Arabie saoudite	-	100 000	-	100 000	-	-
Argentine	-	40 000	-	38 214	-	1 786
Autriche	-	28 249	35 211 a/	32 000	(3 751)	35 211
Bahamas	-	1 000	-	1 000	-	-
Bangladesh	2 000	-	-	1 990	-	10
Barbade	250	-	-	250	-	-
Burundi	(594)	1 471	-	-	71	806
Cameroun	4 034	30 368	36 474	34 994	(5 656)	41 538
Chili	-	5 000	5 000	5 000	-	5 000
Chine	20 000	20 000	10 000	40 000	-	10 000
Chypre	-	500	-	500	-	-
Congo	15 000	-	-	-	-	15 000
Côte d'Ivoire	-	22 000	-	22 000	-	-
Cuba	3 000	-	-	-	-	3 000
Danemark	-	54 878	-	54 430	448	-
Egypte	-	6 000	6 000	-	-	12 000
Espagne	80 000	32 258	-	32 940	(682)	80 000
Etats-Unis d'Amérique	422 000	-	-	-	-	422 000
Finlande	-	110 092	122 449 a/	115 163	(5 071)	122 449
France	-	39 216	45 662	43 165	(3 949)	45 662
Gabon	-	59 701	-	-	(1 089)	60 790
Grèce	-	5 000	5 000	5 000	-	5 000
Guyana	-	267	-	267	-	-
Inde	25 000	25 000	-	25 000	-	25 000
Indonésie	4 000	-	4 000	-	-	8 000
Iran (République islamique d')	-	10 000	-	10 000	-	-
Iraq	15 000	-	-	-	-	15 000
Irlande	-	16 308	-	16 308	-	-
Israël	-	4 000	4 000	8 070	-	-
Italie	-	75 802	122 302 a/	87 587	(11 785)	122 302
Jamaïque	-	2 000	2 000	2 000	-	2 000
Japon	-	100 000	-	100 000	-	-
Kenya	981	982	-	992	(11)	982
Koweït	-	20 000	20 000	20 000	-	20 000
Luxembourg	-	2 549	3 333 a/	2 864	(315)	3 333
Malawi	-	1 688	872 a/	1 634	54	872
Mali	500	-	-	-	-	500
Malte	-	681	-	681	-	-
Maurice	-	500	-	500	-	-
Nigéria	-	20 969	-	-	8 079	12 890
Norvège	-	132 450	-	133 774	(1 324)	-
Oman	-	10 000	-	-	-	10 000
Ouganda	5 000	-	-	-	-	5 000
Pakistan	10 000	15 000	15 000	-	-	40 000
Philippines	10 000	10 000	5 000	20 000	-	5 000
République de Corée	-	9 333	9 333 a/	9 333	-	9 333
République-Unie de Tanzanie	(3 582)	3 582	1 263	-	-	1 263
Sénégal	-	3 000	3 000	3 000	-	3 000
Suède	-	114 745	-	114 745	-	-
Suisse	-	97 561	107 143	97 561	-	107 143
Togo	-	1 504	-	1 504	-	-
Trinité-et-Tobago	-	6 924	-	4 146	-	2 778
Tunisie	1 988	2 342	2 171	2 062	97	4 342
Turquie	-	-	2 000	-	-	2 000
Uruguay	-	1 000	-	1 000	-	-
Venezuela	-	19 347	-	17 200	2 147	-
Yémen démocratique	2 550	140	-	-	-	2 690
Yougoslavie	5 000	5 000	5 000	5 000	-	10 000
Zaïre	41 000	1 000	1 000	-	-	43 000
Total	663 642 b/	1 269 407	573 213	1 211 804	(22 737)	1 317 195

a/ Sous réserve de l'approbation parlementaire.

b/ Représente le total des contributions non versées au 31 décembre 1985 (1 318 697 dollars), moins les contributions annoncées pour des exercices ultérieurs, non encore versées à cette date (655 055 dollars).

ETAT IV

INSTITUT DES NATIONS UNIES POUR LA FORMATION ET LA RECHERCHE
Fonds des immobilisations : état de l'actif et solde du Fonds
au 31 décembre 1986

(En dollars des Etats-Unis)

	<u>1986</u>	<u>1985</u>
<u>Actif</u>		
Immobilisations		
Bail emphytéotique et immeuble	465 000	465 000
Total, immobilisations	<u>465 000</u>	<u>465 000</u>
<u>Solde du Fonds</u>		
Dons au 1er janvier	465 000	465 000
Total, solde du Fonds	<u>465 000</u>	<u>465 000</u>

Note : Le montant de 465 000 dollars indiqué pour un bail emphytéotique et l'immeuble correspondant représente le montant payé pour l'immeuble ainsi loué au 805 First Avenue, United Nations Plaza, New York, lorsque le bail a été cédé aux Nations Unies. Sur cette somme, un montant de 450 000 dollars a été donné à l'Organisation des Nations Unies, à l'intention de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche, par une fondation. Le bail emphytéotique expirera en 2035.

ETAT V

INSTITUT DES NATIONS UNIES POUR LA FORMATION ET LA RECHERCHE
FONDS "DONS A DES FINS SPECIALES"

I. Etat des recettes et des dépenses pour l'exercice terminé
le 31 décembre 1986

(En dollars des Etats-Unis)

	<u>1986</u>	<u>1985</u>
<u>Recettes</u>		
Dons (tableau 5.1)	1 853 300	1 901 973
Revenu des placements	73 692	67 116
Economies réalisées lors du règlement d'engagements de l'exercice précédent	220 703	57 292
Gain au change	71 009	29 260
Recettes accessoires	<u>45 530</u>	<u>21 977</u>
Total, recettes	<u>2 264 234</u>	<u>2 077 618</u>
<u>Dépenses</u>		
Traitements et dépenses communes de personnel	705 490	829 963
Frais de voyage du personnel	215 307	90 024
Concours extérieurs pour l'exécution de services spécialisés	640 117	369 813
Tables rondes et conférences	1 786	2 971
Frais de voyage des participants	335 918	437 574
Documentations et publications	108 456	30 128
Communications	46 051	31 612
Locaux	52 068	43 150
Dépenses accessoires	<u>181 831</u>	<u>55 596</u>
Total partiel	2 287 024	1 890 831
Dépenses d'appui aux programmes	<u>128 166</u> a/	<u>100 799</u>
Total, dépenses	<u>2 415 190</u>	<u>1 991 630</u>
<u>Excédent net des recettes sur les dépenses</u>	<u>(150 956)</u>	<u>85 988</u>

a/ Les remboursements au titre des dépenses d'appui aux programmes d'un montant total de 146 271 dollars provenant de dons à des fins spéciales (128 166 dollars) et d'une somme de 18 105 dollars considérée comme "somme à payer" en 1985 ont été portés au crédit du Fonds général.

ETAT V (suite)

INSTITUT DES NATIONS UNIES POUR LA FORMATION ET LA RECHERCHE
FONDS "DONS A DES FINS SPECIALES"

II. Etat de l'actif et du passif au 31 décembre 1986

(En dollars des Etats-Unis)

	<u>1986</u>	<u>1985</u>
<u>Actif</u>		
Encaisse	1 254 032	931 259
Encaisse (monnaies non convertibles)	624 000	530 721
Sommes à recevoir	281 877	502 927
A recevoir du Fonds général de l'Organisation des Nations Unies	-	67 542
Charges différées	81 645	83 814
Total, actif	<u>2 241 554</u>	<u>2 116 263</u>
<u>Passif</u>		
Sommes à payer	7 918	9 251
Engagements non réglés	690 236	500 807
Dû au Fonds général de l'Organisation des Nations Unies	88 151	-
Total, passif	<u>786 305</u>	<u>510 058</u>
<u>Solde du Fonds</u>		
Solde disponible au 1er janvier 1986	1 606 205	1 520 217
<u>Plus</u> : Excédent des recettes sur les dépenses	<u>(150 956)</u>	<u>85 988</u>
Solde disponible au 31 décembre 1986	<u>1 455 249</u>	<u>1 606 205</u>
Total, passif et solde du Fonds	<u>2 241 554</u>	<u>2 116 263</u>

Tableau 5.1

INSTITUT DES NATIONS UNIES POUR LA FORMATION ET LA RECHERCHE

FONDS "DONS À DES FINS SPECIALES"

Etat des recettes et dépenses et solde du Fonds pour l'exercice terminé le 31 décembre 1986

(En dollars des Etats-Unis)

Projets	Solde du Fonds au 1er jan. 1986	Recettes provenant de dons	Autres recettes et ajustements a/	Fonds disponibles	Décaissements	Dépenses Engagements non réglés	Total	Solde du Fonds au 31 déc. 1986
A. Monnaies convertibles								
Coopération régionale et internationale dans les années 80	29 725	-	1 523	31 248	10 922	2 688	13 610	17 638
Stratégies pour l'avenir de l'Asie Pays-Bas	9 259	-	3 875	13 134	-	-	-	13 134
Stratégie pour l'avenir de l'Afrique Suède - Agence suédoise pour la coopération avec les pays en développement en matière de recherche	(2 517)	164 311	2 574	164 368	224 809	-	224 809	(60 441)
Création d'un centre pour l'interprétation simultanée Jamahiriya arabe libyenne	3 362	-	256	3 618	-	-	-	3 618
Création d'un institut d'études diplomatiques en Arabie saoudite Arabie saoudite	102 570	50 000	13 076	165 646	71 785	13 298	85 083	80 563
Evolution de la responsabilité des Etats en ce qui concerne les dommages causés par les innovations scientifiques et techniques Fondation Volkswagen	3 263	-	5 268	8 531	121	-	121	8 410
Aide à l'Institut d'études diplomatiques de Tripoli Jamahiriya arabe libyenne	37 819	-	5 049	42 868	1 286	-	1 286	41 582

Tableau 5.1 (suite)

Projets	Solde du Fonds au 1er jan. 1986	Recettes provenant de dons	Autres recettes et ajustements a/	Fonds disponibles	Décaissements	Dépenses Engagements non réglés	Total	Solde du Fonds au 31 déc. 1986
Utilisation de variétés d'arbres à croissance rapide pour la production de bois de chauffage dans les pays d'Asie	23 325	-	1 774	25 099	-	-	-	25 099
Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour la recherche sur la coopération régionale en Asie et les sources d'énergie nouvelles et renouvelables	(14 543)	14 543	15 889	15 889	6 075	-	6 075	9 814
Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels Fondation Ford	-	208 464	-	208 464	209 881	4 724	214 605	(6 141)
Centre UNITAR/PNUD d'information sur les pétroles bruts lourds et les sables asphaltiques	(60 690)	-	-	(60 690)	-	-	-	(60 690)
Deuxième Conférence sur les pétroles bruts lourds et les sables asphaltiques Venezuela	(280)	280	-	-	-	-	-	-
Conférence sur les gisements de pétrole et de gaz à faible profondeur Divers donateurs	28 348	(28 348) b/	-	-	-	-	-	-
Administrateur adjoint République fédérale d'Allemagne	396 445	368 082	37 336	801 863	240 632	515 352	755 984	45 879
Centre pour la mise en valeur des ressources énergétiques à petite échelle Italie	24 642	(25 511) b/	869	-	-	-	-	-
Séminaire Suisse-UNITAR Botswana	5 299	(5 486) b/	187	-	-	-	-	-
Séminaire Suisse-UNITAR Rwanda	324	-	-	324	300	-	300	24
Programme de formation à l'intention des membres du service diplomatique gabonais								

Tableau 5.1 (suite)

Projets	Solde du Fonds au 1er jan. 1986	Recettes provenant de dons	Autres recettes et ajustements a/	Fonds disponibles	Décaissements	Dépenses		Solde du Fonds au 31 déc. 1986
						Engagements non réglés	Total	
Colloque régional en anglais et français sur la modernisation de l'administration publique en Afrique Canada	57 998	-	6 419	64 417	36 713	19 910	56 623	7 794
Programme de formation à la diplomatie à l'intention des agents du Ministère des affaires étrangères Guinée-Bissau	654	-	3 131	3 785	-	-	-	3 785
Séminaire sur le Président Truman et l'Organisation des Nations Unies	2 212	-	128	2 340	1 000	1 000	2 000	340
Programme de formation aux principes de base de la diplomatie Programme de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation de la nation namibienne	3 940	(3 940) b/	-	-	-	-	-	-
Projet de publications en matière de formation Banque mondiale	7 517	-	471	7 988	5 063	-	5 063	2 925
Association sur les perspectives sociales mondiales	72 839	126 600	5 402	204 841	174 678	11 614	186 292	18 549
Programme de formation à l'établissement des rapports qui doivent être présentés en application des Conventions relatives aux droits de l'homme Fondation Ford	77 460	-	591	78 051	102 476	25 122	127 598	(49 547)
Stratégies pour l'avenir de l'Amérique latine Espagne	24 147	5 000	521	29 668	60 171	23 029	83 200	(53 532)
Séminaire de formation sur la pollution marine par les déchets radioactifs à l'intention des diplomates latino-américains Espagne	3 048	-	232	3 280	-	-	-	3 280

Tableau 5.1 (suite)

Projets	Solde du Fonds au 1er jan. 1986	Recettes provenant de dons	Autres recettes et ajustements a/	Fonds disponibles	Décaissements	Dépenses		Solde du Fonds au 31 déc. 1986
						Engagements	non réglés	
					Total			
Cours de formation organisé conjointement par l'UNITAR et par l'Institut international d'administration publique (IIAP) à l'intention des jeunes diplomates des pays africains francophones PNUD	750	24 800	2 469	28 019	27 673	1 095	28 768	(749)
Administrateur adjoint République fédérale d'Allemagne	34 768	40 000	897	75 665	37 737	4 966	42 703	32 962
Réseau d'information sur la population en Amérique latine Italie	18 841	-	2 636	21 477	-	-	-	21 477
Administrateur adjoint à Genève République fédérale d'Allemagne	5 214	78 349	2 968	86 531	43 453	-	43 453	43 078
Cours de formation à la diplomatie à l'intention de cadres namibiens	(6 067)	3 940	12 082	9 955	1 200	-	1 200	8 755
Séminaires pilotes sur la politique étrangère et la planification à l'intention des conseillers politiques principaux des gouvernements africains Suisse	131 644	-	7 190	138 834	125 228	-	125 228	13 606
Nouvelles réalités concernant les politiques économiques en Afrique : le secteur public contre le secteur privé	2 179	-	844	3 023	2 253	-	2 253	770
Atelier PNUD/UNITAR de formation de formateurs aux techniques de communication et de présentation	-	4 181	-	4 181	4 239	-	4 239	(58)
Programme de formation sur un système technologique d'information géographique dans le domaine de l'environnement Suisse	-	256 210	40 467	296 677	127 044	47 199	174 243	122 434
Programme de formation à l'intention des responsables de la gestion de la dette extérieure dans les pays les moins avancés Suisse	-	59 474	9 394	68 868	19 451	1 521	20 972	47 896

Tableau 5.1 (suite)

Projets	Solde du Fonds au 1er jan. 1986	Recettes provenant de dons	Autres recettes et ajustements a/	Fonds disponibles	Dépenses		Solde du Fonds au 31 déc. 1986
					Décaissements	Engagements non réglés	
Conférence sur l'Organisation des Nations Unies et le maintien de la paix et de la sécurité internationales Canada	-	15 750	676	16 426	8 389	4 130	12 519 3 907
Formation à la planification, à la coordination et à l'administration de l'aide au développement : Assistance préparatoire à la SWAPO PNUD	-	-	-	-	15 689	2 000	17 689 (17 689)
Histoire économique et sociale de l'Organisation des Nations Unies Japon	-	80 000	1 310	81 310	15 886	-	15 886 65 424
Séminaire sur le développement de la planification et de la gestion Suisse	-	237 568	4 554	242 122	10 349	-	10 349 2 773
Rôle de l'intégration économique dans le développement des pays d'Amérique latine Union des Républiques socialistes soviétiques	-	12 000	241	12 241	4	-	12 237 4
Formation à la diplomatie PNUD/Suriname	-	23 500	-	23 500	20 139	12 588	32 727 (9 227)
Compte spécial - projets achevés	1 147	-	(1 147)	-	-	-	- -
Total, monnaies convertibles	1 024 644	1 709 767	189 152	2 923 561	1 604 646	690 236	2 294 882 628 679

Tableau 5.1 (suite)

Projets	Solde du Fonds au 1er jan. 1986	Recettes provenant de dons	Autres recettes et ajustements a/	Fonds disponibles	Dépenses		Solde du Fonds au 31 déc. 1986
					Décaissements	Engagements non réglés	
B. Monnaies non convertibles							
Fonds pour la formation et la recherche							
Chine	13 115	-	(1 699)	11 416	-	-	11 416
Hongrie	17 560	4 644	1 247	23 451	-	-	23 451
Union des Républiques socialistes soviétiques	544 218	138 889	222 644	905 751	120 069	-	785 682
Fonds pour les bourses d'études Roumanie	6 670	-	(410)	6 260	239	-	6 021
Total, monnaies non convertibles	581 563	143 533	221 782	94 378	120 308	-	826 570
Total, monnaies convertibles et monnaies non convertibles	1 606 205	1 853 300	410 934	3 870 439	1 724 554	690 236	1 455 249

a/ Comprend le revenu des placements, les économies réalisées lors du règlement d'engagements de l'exercice précédent, le gain net et les recettes accessoires.

b/ Virement à d'autres dons à des fins spéciales.

ANNEXE

Notes relatives aux états financiers

Résumé des principes comptables importants appliqués par l'UNITAR

On trouvera exposés ci-après les principes comptables importants appliqués par l'UNITAR :

a) Comme il est prévu à l'article VIII du statut de l'Institut, les comptes de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche sont tenus conformément au Règlement financier de l'Organisation des Nations Unies, adopté par l'Assemblée générale, aux règles de gestion financière que le Secrétaire général a formulées en application dudit règlement, aux instructions administratives émanant du Secrétaire général adjoint à l'administration et à la gestion ou du Contrôleur, et conformément aux principes généralement acceptés en matière de comptabilité publique. L'Organisation des Nations Unies applique la norme comptable internationale 1 relative à la divulgation des principes comptables, telle qu'elle a été modifiée et adoptée par le Comité consultatif pour les questions administratives à sa cinquante-quatrième session, à savoir :

- i) La continuité de l'exploitation, la permanence des méthodes et la spécialisation des exercices sont les notions comptables fondamentales. Lorsque lesdites notions sont appliquées dans les états financiers, il n'est pas nécessaire de les énoncer. Si une notion comptable fondamentale n'est pas appliquée, il faut le préciser en indiquant les raisons pour lesquelles elle n'est pas appliquée;
- ii) La prudence, l'importance prédominante du fond par rapport à la forme et l'importance relative des renseignements déterminent le choix et l'application des principes comptables;
- iii) Les états financiers comprennent l'indication claire et concise de tous les principes comptables importants qui ont été utilisés;
- iv) L'indication des principes comptables importants qui ont été utilisés fait partie intégrante des états financiers. Les principes comptables sont normalement indiqués en un seul endroit;
- v) Les états financiers indiquent les chiffres correspondants pour l'exercice précédent;
- vi) Toute modification d'un principe comptable qui a un effet important sur l'exercice en cours ou peut avoir un effet important sur des exercices ultérieurs doit être indiquée et dûment motivée. L'effet de la modification doit, s'il est important, être indiqué et quantifié.

b) Les états financiers de l'Institut sont établis sur la base du coût d'origine et ils n'ont pas été ajustés pour tenir compte de l'incidence des variations des prix des biens et des services;

c) Comptabilité par fonds. Les comptes de l'Institut sont tenus sur la base de la "comptabilité par fonds". L'Assemblée générale ou le Directeur général peuvent créer des fonds distincts destinés à des fins générales ou spécifiques. Chaque fonds est géré comme une entité financière et comptable séparée, objet d'une

comptabilité autonome à double entrée. Il est établi un état financier par fonds ou par groupe de fonds de même nature;

d) L'exercice de l'Institut correspond à l'année civile;

e) Les recettes et les dépenses ainsi que les éléments de l'actif et du passif sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice;

f) Conversion des monnaies. Les comptes de l'Institut sont libellés en dollars des Etats-Unis. Si des comptes sont libellés en d'autres monnaies, les montants correspondants sont convertis en dollars des Etats-Unis au moment de l'opération aux taux de change fixés par le Contrôleur. En ce qui concerne ces monnaies, les états financiers établis aux intervalles prescrits par le Sous-Secrétaire général aux services financiers, en vertu des pouvoirs qui lui sont délégués par le Secrétaire général adjoint à l'administration et à la gestion, indiquent les disponibilités, les placements et les contributions annoncées non versées (autres que les contributions annoncées pour des exercices à venir) ainsi que les sommes à recevoir et à payer au titre des opérations courantes en monnaies autres que le dollar des Etats-Unis, reconverties en dollars des Etats-Unis aux taux de change applicables par l'ONU à la date des états;

g) Contributions annoncées. Les contributions annoncées sont comptabilisées comme recettes lorsqu'un futur donateur s'est engagé par écrit à verser une contribution en espèces à une date ou à des dates fixées. Les contributions annoncées pour des exercices à venir sont inscrites comme recettes comptabilisées d'avance;

h) Placements. Les fonds déposés sur des comptes bancaires et comptes de dépôt à vue porteurs d'intérêts sont inscrits dans les états de l'actif et du passif comme disponibilités;

i) Charges différées :

i) Les charges différées comprennent des dépenses qui ne peuvent constituer une charge pendant l'exercice en cours et qui seront comptabilisées comme dépenses pendant l'exercice suivant;

ii) Aux fins de l'établissement du bilan, seule la part de l'avance sur l'indemnité pour frais d'études qui est censée correspondre à l'année scolaire écoulée à la date de l'état financier est comptabilisée comme charge différée. Le montant total de l'avance demeure comptabilisé comme somme à recevoir des fonctionnaires, jusqu'à ce que ceux-ci produisent les pièces requises prouvant qu'ils ont droit à l'indemnité pour frais d'études, après quoi ledit montant est imputé sur le compte budgétaire et l'avance est recouvrée.

j) Capital fixe. Le mobilier, le matériel, les autres biens non consommables et les améliorations apportées aux propriétés prises à bail ne sont pas inclus dans l'actif de l'Institut. Les achats sont imputés sur les comptes budgétaires de l'année où ils sont effectués;

k) Immobilisations. Le total indiqué dans l'état de l'actif et du passif du Fonds des immobilisations comprend la valeur d'un bail emphytéotique. Il n'y a pas de provision pour amortissement. Les frais d'entretien de l'immeuble de l'UNITAR et le coût des réparations à y faire sont imputés sur les comptes budgétaires appropriés;

l) Les dépenses ne comprennent pas les indemnités éventuelles payables, en vertu de l'appendice D au Règlement du personnel de l'Organisation des Nations Unies, au personnel rémunéré à l'aide des contributions volontaires versées au Fonds général et au Fonds "Dons à des fins spéciales" de l'UNITAR. On entend par "dépenses" la totalité des engagements, qu'ils soient réglés ou non réglés;

m) Recettes accessoires :

- i) Les recettes nettes provenant des activités productrices de recettes sont comptabilisées comme recettes accessoires;
- ii) Les sommes représentant le remboursement de dépenses d'exercices antérieurs sont comptabilisées comme recettes accessoires;
- iii) Les sommes acceptées à des fins non spécifiées sont comptabilisées comme recettes accessoires;
- iv) Lors de la clôture des comptes de l'exercice, le solde du compte "pertes ou gains au change" est porté au débit du compte budgétaire, s'il est débiteur, ou au crédit des recettes accessoires, s'il est créditeur;
- v) Le produit des ventes de biens excédentaires est porté au crédit du compte des recettes accessoires du fonds correspondant.

n) Les états relatifs aux fonds d'affectation spéciale sont établis selon la théorie de l'excédent net, les ajustements étant opérés dans les comptes des recettes et des dépenses courantes. Les ajustements pour des exercices antérieurs sont toutefois indiqués dans les états financiers sous les résultats de l'exercice en cours de façon à ne pas les fausser;

o) Remboursement d'impôts sur le revenu. Le montant net des traitements versés par l'UNITAR est imputé sur le budget de l'exercice pendant lequel les services correspondants ont été fournis, tandis que les sommes remboursées au titre de l'impôt sur le revenu sont imputées sur le budget de l'exercice au cours duquel elles sont versées aux fonctionnaires;

p) Les engagements de dépenses concernant le Fonds "Dons à des fins spéciales" sont comptabilisés projet par projet; en conséquence, les engagements prévisionnels portent sur la durée entière de chaque projet.

كيفية الحصول على منشورات الأمم المتحدة

يمكن الحصول على منشورات الأمم المتحدة من المكتبات ودور التوزيع في جميع أنحاء العالم . استعلم عنها من المكتبة التي تتعامل معها أو اكتب إلى : الأمم المتحدة . قسم البيع في نيويورك أو في جنيف .

如何购取联合国出版物

联合国出版物在全世界各地的书店和经售处均有发售。请向书店询问或写信到纽约或日内瓦的联合国销售组。

HOW TO OBTAIN UNITED NATIONS PUBLICATIONS

United Nations publications may be obtained from bookstores and distributors throughout the world. Consult your bookstore or write to: United Nations, Sales Section, New York or Geneva.

COMMENT SE PROCURER LES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

Les publications des Nations Unies sont en vente dans les librairies et les agences dépositaires du monde entier. Informez-vous auprès de votre libraire ou adressez-vous à : Nations Unies, Section des ventes, New York ou Genève.

КАК ПОЛУЧИТЬ ИЗДАНИЯ ОРГАНИЗАЦИИ ОБЪЕДИНЕННЫХ НАЦИЙ

Издавания Организации Объединенных Наций можно купить в книжных магазинах и агентствах во всех районах мира. Наводите справки об изданиях в вашем книжном магазине или пишите по адресу: Организация Объединенных Наций, Секция по продаже изданий, Нью-Йорк или Женева.

COMO CONSEGUIR PUBLICACIONES DE LAS NACIONES UNIDAS

Las publicaciones de las Naciones Unidas están en venta en librerías y casas distribuidoras en todas partes del mundo. Consulte a su librero o diríjase a: Naciones Unidas, Sección de Ventas, Nueva York o Ginebra.
